



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2017-022

PUBLIÉ LE 3 FÉVRIER 2017

Sommaire

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2017-02-01-002 - 2017-OSMS-0010 Avenant 8 - GIP CTT 28 (1 page)	Page 3
R24-2017-02-01-001 - Arrêté portant renouvellement de l'autorisation de l'ESAT "Restauration" géré par l'ADAPEI 45, et changement d'adresse de celui-ci. (3 pages)	Page 5
R24-2017-01-15-001 - DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE N° 2017-DG-DS18-0001 Portant modification de la décision n° 2016-DG-DS18-0005 en date du 12 novembre 2016 (5 pages)	Page 9

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2017-02-01-002

2017-OSMS-0010 Avenant 8 - GIP CTT 28

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE

N° 2017-OSMS-0010

**Portant approbation de l'avenant n° 8 à la convention constitutive du Groupement
d'Intérêt Public (GIP) Centre de Traitement Textile d'Eure-et-Loir**

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu l'arrêté n° 02015-OSMS-0133 du 13 août 2015 portant approbation de l'avenant n° 7 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Centre de Traitement Textile d'Eure-et-Loir du 5 avril 2013 ;

Vu l'avenant n° 8 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Centre de Traitement Textile d'Eure-et-Loir du 18 novembre 2016 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'avenant n° 8 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Centre de Traitement Textile d'Eure-et-Loir est approuvé et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017.

Article 2 : les articles 1 et 25 de la convention constitutive du GIP Centre de Traitement Textile d'Eure-et-Loir sont modifiés. La convention constitutive modifiée est consultable à l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.

Article 3 : le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification en formulant :

- un recours gracieux auprès de la directrice de l'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire,
- un recours hiérarchique auprès de la ministre chargée de la santé,
- un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente.

Article 4 : la directrice de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 1^{ER} février 2017
Pour la directrice générale de l'Agence régionale
de santé Centre-Val de Loire,
par empêchement
La directrice de l'offre de soins
Signé : Anne GUEGUEN

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2017-02-01-001

Arrêté portant renouvellement de l'autorisation de l'ESAT
"Restauration" géré par l'ADAPEI 45, et changement
d'adresse de celui-ci.

**AGENCE REGIONALE
DE SANTE CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE

Portant renouvellement de l'autorisation de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) « Restauration » géré par l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés du Loiret (ADAPEI 45), et changement d'adresse de celui-ci.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé,

Vu le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé (ARS) ;

Vu le décret du 17 mars 2016 portant nomination de Madame Anne BOUYGARD en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 juillet 1990 portant création d'un Centre d'Aide par le Travail à ORLEANS par l'Association Départementale d'Amis et Parents d'Enfants Inadaptés « Les Papillons Blancs », d'une capacité de 35 places ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 août 2004 portant autorisation d'extension de 5 places du Centre d'Aide par le Travail à vocation restauration à ORLEANS (Loiret) géré par l'Association Départementale d'Amis et Parents d'Enfants Inadaptés « Les Papillons Blancs », portant la capacité totale de l'établissement à 51 places ;

Vu le rapport d'évaluation externe transmis aux autorités compétentes ;

Considérant le résultat de l'évaluation externe ;

Considérant que le déménagement à compter du 16 janvier 2017 de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail « Restauration » dans ses nouveaux locaux situés 7 rue des Foulons à FLEURY LES AUBRAIS (45400) permet de conforter son activité ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'autorisation visée à l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles est renouvelée à Monsieur le Président de l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés du Loiret (ADAPEI 45) pour l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail « Restauration ».

La capacité totale reste fixée à 51 places pour des personnes ayant une déficience intellectuelle ou tous types de déficience. L'établissement est implanté à partir du 16 janvier 2017 dans ses nouveaux situés au 7 rue des Foulons à FLEURY LES AUBRAIS.

Article 2 : L'autorisation globale est renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même Code.

Article 3 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 4 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme indiqué dans l'annexe 1.

Article 5 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45000 ORLEANS.

Article 6 : Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, la Déléguée Départementale du Loiret, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans, le 1^{er} février 2017
Pour la Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur Général Adjoint,
Signé : Pierre-Marie DETOUR

Annexe 1

EJ 45 000 804 0 ADAPEI

6T R DE L'ABBE PASTY - - 45400 FLEURY LES AUBRAIS

Statut : 61 Ass.L.1901 R.U.P.

ET 45 001 389 1 ESAT RESTAURATION

7 RUE DES FOULONS - 45400 FLEURY LES AUBRAIS

Agrégat catégorie : 4302

Catégorie : 246 E.S.A.T.

Site : P

Code MFT : 34 ARS / DG

Discipline	Type d'activité	Clientèle	Places autorisées	dont places habilitées aide sociale
908 Aide Trav.Adul.Hand.	13 Semi-Internat	010 Toutes Déf P.H. SAI	51	
Total établissement :			51	

ARS du Centre-Val de Loire

R24-2017-01-15-001

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
N° 2017-DG-DS18-0001 Portant modification de la
décision n° 2016-DG-DS18-0005 en date du 12 novembre
2016

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE N° 2017-DG-DS18-0001
Portant modification de la décision n° 2016-DG-DS18-0005
en date du 12 novembre 2016**

La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé;

Vu le décret du 17 mars 2016 portant nomination de Madame Anne BOUYGARD, directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 4 avril 2016 ;

Vu la décision portant nomination de l'équipe de direction de l'ARS Centre-Val de Loire N°2016-DG-DS-0011 en date du 12 novembre 2016,

Vu l'arrêté n°MTS-0000033637 du 7 octobre 2016 affectant M. Éric VAN WASSENHOVE à l'ARS Centre-Val de Loire pour exercer les fonctions de délégué départemental du Cher à compter du 15 novembre 2016,

DECIDE

Article 1^{er} : La décision est arrêtée comme suit :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Éric VAN WASSENHOVE, en tant que délégué départemental de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département du Cher à l'effet de signer les actes et décisions relatives à l'exercice des missions du directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du Code de la santé publique et précisés dans l'annexe 1.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Éric VAN WASSENHOVE la délégation de signature sera exercée par Madame Marie VINENT, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale et responsable du pôle offre sanitaire et médico-sociale.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Éric VAN WASSENHOVE et de Madame Marie VINENT, la délégation de signature sera exercée par Madame Adèle BERRUBÉ, ingénieure du génie sanitaire et responsable du pôle santé publique et environnementale.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric VAN WASSENHOVE, de Madame Marie VINENT et de Madame Adèle BÉRRUBÉ, la délégation de signature sera exercée par :

- pour les matières relevant du pôle « Offre sanitaire et médico-sociale » et dans l'ordre qui suit : Madame Audrey PALAUD, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, Madame Alexandra BOTTON, contractuelle chargée des fonctions d'inspectrice et Madame Jeanne GRANGERAY-DUREUIL, contractuelle chargée des fonctions d'inspectrice,
- pour les matières relevant du pôle « Santé publique et environnementale », et dans l'ordre qui suit : Madame Virginie GRANDCLEMENT-CHAFFY, ingénieure d'études sanitaires, Madame Naïma MOUSALLI, infirmière de santé publique et Madame Frédérique VIDALIE, chargée des fonctions d'ingénieure d'études sanitaires.

Article 5 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département du Cher.

Fait à Orléans, le 15 janvier 2017
P/La directrice générale
de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,
Le directeur général-adjoint,
Signé : Pierre-Marie DETOUR

Annexe 1 : liste des actes et décisions pour lesquelles une délégation de signature est donnée au délégué départemental de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire

Domaines / Missions	Actes et décisions
Domaines transversaux	
Instances de l'ARS	Courriers relatifs au secrétariat de la conférence de territoire Publication au recueil des actes administratifs des décisions en relevant
Fonctionnement de la délégation territoriale	Correspondances et opérations de gestion courantes Gestion des plaintes : réception et délivrance de l'accusé de réception et actes d'instruction Conventions avec les établissements, relatives aux protocoles de signalement des situations de maltraitance
Veille et sécurité sanitaires	
Veille, sécurité et polices sanitaires	Information sans délai du préfet de tout évènement sanitaire présentant un risque pour la santé Déclaration d'activité de pratiques de tatouage par effraction cutanée et perçage corporel Autorisation de transport de stupéfiants et/ou de substances psychotropes (conformément à l'article 75 de la convention de l'accord de Schengen)
Santé environnementale	Désignation des hydrogéologues agréés
Prévention et Promotion de la santé	Injonction thérapeutique : établissement des listes de médecins relais, réception des demandes d'injonction du parquet et renvoi des usagers vers les médecins relais
Prévention et promotion de la santé	
Allocation de ressources	Tarification des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, des appartements de coordination thérapeutique, des lits halte soins santé, des centres locaux antituberculeux, des centres de vaccination et des centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles
Offre de soins et gestion du risque	
Fonctionnement des établissements publics de santé	Modification de la composition des conseils de surveillance Modification de la composition de la commission d'activité libérale Composition des Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge Décision fixant la liste des médecins autorisés à intervenir à l'hôpital local Décision nommant le médecin responsable de la coordination des activités médicales de l'organisation de la permanence médicale de jour comme de nuit et de la mise en œuvre de l'évaluation des soins à l'hôpital local Autorisation d'exercer une activité libérale par un praticien hospitalier Autorisation temporaire d'exercer en qualité d'aides soignants ou infirmiers pour les étudiants en médecine Tutelle et contrôle de légalité sur les actes

Allocation de ressources	Arrêtés fixant les recettes d'Assurance maladie pour les autres établissements que ceux figurant à l'annexe 2. Courriers d'accompagnement de ces arrêtés aux établissements, documents explicatifs des mesures prises. Notification des tarifs journaliers de prestations aux établissements publics de santé
Transports sanitaires	Validation des tableaux de garde ambulancière
Offre médico-sociale	
Autorisations	Transmission au gestionnaire de la CARSAT et à la CPAM du PV de la visite de conformité lorsque l'avis est favorable Courrier d'autorisation de mise en fonctionnement des établissements social et médico-social (ESMS) suite à avis favorable de la visite de conformité
Allocation de ressources	Décisions relatives aux dépenses autorisées des établissements et services dans le cadre de la procédure contradictoire Arrêtés de tarification pour les établissements et services relevant d'un financement de l'assurance maladie ou d'un financement de l'Etat Contrôle et approbation des documents budgétaires Affectation des résultats constatés au compte administratif
Décisions individuelles	
Personnels de direction des établissements publics	Evaluation des personnels de direction des établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2 Octroi des autorisations d'absence et des congés des personnels de direction des établissements publics Désignation des directeurs intérimaires pour les établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2
Professions de santé	Inscription sur la liste des sociétés civiles professionnelles d'auxiliaires médicaux Agrément des sociétés d'exercice libéral Autorisation de remplacement d'un infirmier libéral Enregistrement des diplômes et délivrance d'attestation d'enregistrement Délivrance d'attestation de reconnaissance de diplôme étranger Agrément des personnes effectuant des transports sanitaires Autorisation de mise en service des véhicules affectés aux transports sanitaires Tout contrat avec les transports sanitaires (CAQS...) Ouverture de l'examen pour l'obtention du certificat de capacité pour effectuer les prélèvements sanguins Transports de corps, gestion des certificats de décès Composition du conseil technique des Instituts de Formation d'Aides-soignants Autorisation d'un infirmier à exercer sur un lieu secondaire
Comité médical des praticiens	Arrêté fixant la composition du comité médical consultatif Mise en congés de longue maladie ou de longue durée des praticiens hospitaliers exerçant à temps plein ou à temps partiel Autorisation de l'exercice de ces praticiens à mi-temps pour des raisons thérapeutiques

Annexe 2 : Etablissements de santé visés par les exceptions énoncées en annexe 1

Département du Cher	Centre hospitalier Jacques Cœur à Bourges Etablissement public de santé intercommunal Georges Sand à Bourges Centre hospitalier à Saint-Amand-Montrond Centre hospitalier à Vierzon
---------------------	--